

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.36.1982.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES
PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE A LA CONVENTION DE VIENNE
SUR LES RELATIONS CONSULAIRES CONCERNANT LE REGLEMENT OBLIGATOIRE
DES DIFFERENDS
EN DATE A VIENNE DU 24 AVRIL 1963

ADDITIF A LA LETTRE C.N.83.1972.TREATIES-4 DU 23 JUIN 1972
(RATIFICATION DE LA CONVENTION ET DU PROTOCOLE Y RELATIF
PAR LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire de la Convention de Vienne sur les relations consulaires et du Protocole de signature facultative y relatif concernant le règlement obligatoire des différends, tous deux en date à Vienne du 24 avril 1963, et en référence à la lettre C.N.83.1972.TREATIES-4 du 23 juin 1972 concernant la ratification desdits Convention et Protocole par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, communique :

La ratification susmentionnée s'applique également aux territoires suivants :

Etats associés (Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) et territoires sous la souveraineté territoriale du Royaume-Uni, et Protectorat des îles Salomon britanniques

Le 18 février 1982



A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées